



Compte rendu Conseil Municipal de Mondrainville

Vendredi 5 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 5 avril à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de MONDRAINVILLE, en séance publique, sous la présidence d'Edith GODIER, Maire de MONDRAINVILLE.

Membres présents : Mme Edith GODIER, MM Didier BERTHELOT, Patrick BUFFARD, adjoints, Mmes Christelle LOUVEAU, Delphine TROPRES MM Franck LEMERAY, Sébastien LETELLIER, conseillers

Membre absent excusé : Mme Marie-José BLEUX,,

Le conseil municipal est composé de 8 membres en exercice, 7 sont présents

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance M Didier BERTHELOT

Approbation du compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018 Délibération N° 2019-04 – Budget principal

Madame le maire présente le compte administratif 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses prévues : 631 118.78 €	Dépenses réalisées : 358 900.52 €
Recettes prévues 631 118.78 €	Recettes réalisées : 436 239.15 €

Résultat cumulé 2017 : 257 763.51 €
Part affectée investissement 2018 : 34 926.73 € (1068)
Résultat de l'exercice 2018 : 77 338.63 €
Résultat cumulé 2018 : 300 175.41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses prévues : 101 276.73 €	Dépenses réalisées : 52 504.71 €
Recettes prévues : 101 276.73 €	Recettes réalisées : 58 132.84 €

Résultat cumulé 2017 : - 32 926.73 €
Résultat de l'exercice 2018 : 5 628.13 €
Résultat cumulé 2018 : - 27 298.60 € (001)
Besoin de financement 2019 : 27 298.60 (1068)

Vote du compte de gestion 2018

Le compte de gestion présentant les mêmes résultats que le compte administratif en ce qui concerne les prévisions, les réalisations et les résultats ; il est approuvé à l'unanimité des membres présents

Vote du compte administratif 2018

Madame le maire présente le compte administratif 2018 comprenant les prévisions, les réalisations et les résultats et demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif ainsi présenté.

Avant de procéder à l'approbation du compte administratif, Edith GODIER, Maire, passe la parole à Didier Berthelot, 1^{er} adjoint et quitte la salle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (6 voix pour) approuve le compte administratif 2018 et invite madame le maire à rentrer et à poursuivre l'ordre du jour.

Affectation des résultats 2018 sur le budget 2019

Délibération N° 2019-05

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'année 2018

	Résultat de clôture 2018	Affecté en investissement (1068)	Résultats reportés au budget primitif 2019
INVESTISSEMENT	- 27 298.60 €		- 27 298.60 €
FONCTIONNEMENT	300 175.41 €	27 298.60 €	272 876.81 €
TOTAL	272 876.81 €	27 298.60 €	300 175.41 €

001 déficit d'investissement à reporter: 27 298.60 €

Besoin de financement (1068) : 27 298.60 €

002 - excédent de fonctionnement reporté : 272 876.81 €

Vote des subventions allouées aux associations

Délibération N° 2019-06

Madame le maire propose au conseil municipal d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

Comité des fêtes	460.00 €
Club des aînés	460.00 €
Mondrainville Loisirs	460.00 €
Comité de Jumelage	460.00 €
Quan Khi Dao	460.00 €
Association Parents élèves	200.00 €
Association des P'tits Bout-chou	100.00 €
Association des anciens combattants	180.00 €
Ecole de danse Grainville	10.00 €

Aslo Tourville	150.00 €
FSE Collège Verson	77.00 €
CFA CAEN	60.00 €
CIFAC CAEN	153.20 €
Association COTE 112	100.00 €
ADMR	150.00 €
FSL	85.00 €
TOTAL	3 565.20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions aux différentes associations ci-dessus exposées.

Vote du Budget Primitif 2019 Délibération N° 2019-07

Présentation générale du budget :

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre en section fonctionnement et en section investissement.

Section de fonctionnement		
Dépenses		
011	charges à caractère général	309 240.67
012	charges de personnel	152 800.00
014	Atténuation de produits	14 028.23
65	charges de gestion courante	103 022.20
66	charges financières	9 600.00
67	charges exceptionnelles	2 170.00
O23	Virement à la section d'investissement	88 280.00
042	Opérations d'ordre	1 400.00
Total dépenses de fonctionnement		680 541.00

Recettes		
013	Atténuation de charges	0
70	Produits des services	63 650.19
73	Impôts et taxes	153 875.00
74	Dotations et participations	126 799.00
75	Autres produits de gestion courante	63 160.00
78	Produits exceptionnels	180.00
R002	Résultat reporté	272 876.81
Total recettes de fonctionnement		680 541.00

Section investissement		
Dépenses		
204	Subvention d'équipement versée	30 000.00
21	immobilisations corporelles	23 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	45 999.90
Total dépenses réelles		99 499.90
D001	Solde d'investissement reporté	27 298.60
Total dépenses d'investissement		126 798.50

Recettes		
10	Fonds propres (T.A. + FCTVA)	7 800.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	27 298.60
13	Subvention d'investissement reçue	1 020.00
165	Remboursement caution	1 000.00
O21	Virement de la section fonctionnement	88 279.90
040	Opération d'ordre	1 400.00
Total recettes d'investissement		126 798.50

Les principaux investissements envisagés pour l'année 2019 :

- Acquisition d'un désherbeur thermique (3 500 €)
- Financement de l'effacement des réseaux rue St Denis (30 000 €)
- Financement de l'extension de l'éclairage public rue Chapman (4 000 €)
- Financement d'une étude pour l'aménagement futur de la rue Saint-Denis (5 000 €)
- Mise en place de lumières LED dans l'école en remplacement des ampoules énergivores 1 500 €
- Remplacement de fenêtres dans 2 logements communaux (4 500 €)

Il est noté que malgré le poids de l'endettement en cours (construction de l'école), les finances communales restent saines avec une fiscalité maîtrisée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2019.

Vote des taux d'imposition pour l'année 2019

Délibération N° 2019-08

Madame le maire informe qu'il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019. Elle propose au conseil municipal de se prononcer sur les taux suivants :

- Taxe habitation : 18.18 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.22 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.24 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter ces taux d'imposition pour l'année 2019.

Tarifs de la garderie année scolaire 2019-2020

Délibération N° 2019-09

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs de la garderie applicables pour l'année scolaire 2019-2020 selon le barème suivant :

- Maintien du principe du forfait.
- Tarif de la garderie du matin de 07h30 à 08h45 : 1.50 €
- Tarif de la garderie du soir de 16h30 à 18h30 : 3.00 € (goûter compris).

Enfin pour éviter tout dépassement excessif sur le temps de la garderie du soir, le conseil accepte le principe de facturer 1 € supplémentaire par famille après 18h30 le soir, dès lors que ce dépassement est injustifié et répété.

Tarifs de la cantine année scolaire 2019-2020

Délibération N° 2019-10

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que la commission « RPI Grainville-Mondrainville », réunie le 2 avril 2019 a proposé les tarifs de la cantine applicables à la rentrée scolaire 2019/2020 selon le barème suivant :

- Repas normal : 4.04 € (maternelle et primaire)
- Repas occasionnel : 4.37 € (commande à 7 jours)
- Repas exceptionnel : 5.20 € (commande faite le jour même)
- Repas adulte : 4.70 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide la proposition de la commission et décide de fixer les tarifs de la cantine applicables pour l'année scolaire 2019/2020 comme exposé ci-dessus.

Participation au repas des aînés

Délibération 2019-11

Les membres du conseil municipal décident de fixer le prix du repas des aînés aux participants de moins de 65 ans à 30 €. Ils autorisent madame le maire à encaisser les chèques.

Questions diverses

La fermeture de la 6ème classe a été confirmée par l'inspection académique. La municipalité regrette fortement cette décision prise malgré un effectif d'élèves constant.

L'ordre du jour étant épuisé, madame le maire lève la séance à 21h30